Procès verbal de la séance du Conseil municipal
de la Ville de TRÉGUIER en date du 10 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guirec ARHANT, Maire de TREGUIER.

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire
M.P BODIN, J. LE MERDY, F. SIMON, Adjoints
F. ADAM, J.Y KERHARO, A. LE DANTEC, M.F. GAULTIER, P. MACE, F. CHATELET, L. DE COËTLOGON, M.Y. MADEC, R. LANDORMY, L. AUGES, M. DECARSIN, L. KERIVEN, P. FOURNIS, M. EVEN, P. RENAULT, conseillers

Absents excusés :
N. CABEC proc à P. MACE
C. LE GOASTER proc à P. FOURNIS
M.F. PICART
M. GUYADER

Date d'envoi de convocations : 05 décembre 2018

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et après avoir présenté l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Monique DECARSIN secrétaire de séance.

Informations du maire :

- Les vœux se dérouleront le 11 janvier 2019 à 18h30
- Une réunion publique est prévue le 20 décembre 2018 à 20h sur le PLU
Mr le Maire fait part de son agacement face aux incivilités qui ont eu lieu le week end précédent à savoir le vol des sapins de Noël des Quais et de la place des Halles. Ces agissements deviennent insupportables.

Approbation des PV du 13 juin, 16 juillet et 13 septembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du 13 juin, 16 juillet et 13 septembre 2018

60/2018 – conventions site patrimonial remarquable

DEBAT

Mr Le Maire : *Depuis 1966 la ville de Tréguier s'est engagée dans une démarche de secteur sauvegardé, qui a connu des révisions de périmètre et ces dernières années quelques soucis avec notamment un cotraitant qui a été mis en liquidation et qui a fait arrêer pendant quelque temps le travail. Aujourd'hui le bureau d'études est à nouveau recomposé. Depuis le 27 mars 2017 la compétence urbanisme a été transférée aux intercommunalités. Le secteur sauvegardé a donc été*

transféré à Lannion Trégor Communauté. Mais il semblait essentiel que les décisions soient portées par les élus municipaux même si le vote officiel se fera au niveau de l'intercommunalité.
C'est en ce sens qu'il est donc proposé de signer une première convention pour permettre d'aboutir et de finaliser la démarche et une seconde pour fixer la gourvernance permettant plus tard les évolutions du secteur sauvegardé tant au niveau réglementaire que du périmètre (réfléchir plus tard à de nouvelles emprises à intégrer).
C'est un vrai travail effectué avec les services de Lannion Trégor Communauté. Les élus municipaux gardent la main comme pour le dossier du PLU. Les élus de Tréguier sont représentés dans le cadre du comité de pilotage et pour les différentes procédures l'article 4 prévoit : "le conseil Communautaire s'engage à suivre l'avis consultative émis par le conseil municipal au préalable".
Lannion Trégor Communauté fait confiance aux élus municipaux.
L'idée est aussi de désigner des représentants de la ville au sein du comité de pilotage sachant que d'autres élus de Tréguier peuvent être aussi être représentés au sein de la commission locale du secteur sauvegardé mais pour cela il faut être membre du conseil communautaire ou personne qualifiée. Pour le comité de pilotage la proposition qui est faite ce soir est de repartir avec les conseillers qui avaient été désignés en début de mandature soit M.P. BODIN, J. LE MERDY, M.F. GAULTIER, L. DE COËTLOGON, P. FOURNIS et F. CHATELET. Aujourd'hui tous les éléments sont réunis pour que nous puissions redémarrer pour que la commission locale puisse être saisie rapidement ainsi que le comité de pilotage.

P. MACE : Lannion Trégor Communauté validera la décision du Conseil Municipal ce qui n'est pas souvent le cas. Il est donc très heureux de cette intiative.

L.AUGES : pensait que J. LE MERDY et M.F. GAULTIER étaient déjà membres en tant que personnes qualifiées.

Mr Le Maire : il y a deux niveaux. Il y a le comité de pilotage et la commission locale. Le comité de pilotage est au niveau des élus de Tréguier qui donneront leur avis et ensuite de façon très formelle il y a la commission locale du site patrimonial remarquable qui est composée :1/3 d'élus communautaires, 1/3 de personnes qualifiées et 1/3 par les services.
Il faut donc signer la convention tri partite et rappelle que l'Etat a financé la quasi totalité de cette étude depuis l'origine.
L'intérêt est de l'autoriser à signer les deux conventions et d'accepter la proposition qui est faite pour les membres du comité de pilotage

VOTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. LE MAIRE à signer les 2 conventions tripartites entre l'Etat, Lannion Trégor Communauté et la ville de Tréguier,
DESIGNE les conseillers municipaux
membres du comité de pilotage :

- Marie-Pierre BODIN
- Jean LE MERDY
- Marie-France GAULTIER
- Loïc de COETLOGON
- Patrick FOURNIS
- François CHATELET

61/2018 boulevard Anatole Le Braz – autorisation à signer le marché de travaux

DEBAT

Mr Le Maire : *ce projet consiste à améliorer l'entrée de la ville, de sécuriser les abords de l'école, de fluidifier la circulation piétonne et enfin d'intégrer le mini giratoire.*
Ces multiples aspects ont été analysés puis chiffrés. Une enveloppe au Budget de 180 000 € avait été prévue. Six entreprises ont répondu. Suite à l'analyse des offres à la fois d'un point de vue technique et financier, c'est l'entreprise ARMOR TP qui a été retenue pour un montant de 180 981 € HT. C'est un dossier pour lequel la ville avait obtenu la DETR de 43 000 € et pour lequel elle percevra une participation du Département pour la couche de roulement (route départementale). Ces travaux sont attendus avec impatience mais il fallait attendre des retours sur le projet du mini giratoire en particulier, et que les travaux devant l'office notarial soient finis.
L'idée est de pouvoir lancer les travaux en janvier pour être opérationnel fin Février tout en maintenant la circulation et éviter de pénaliser les professionnels.

VOTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. LE MAIRE à signer le marché de travaux ainsi que toutes pièces y afférent avec l'entreprise ARMOR TP pour un montant total de 180 981€ HT.

62/2018 Tarifs du Port 2019

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à F. SIMON

F. SIMON : *suite à la commission du port qui s'est tenue le 22 novembre il a été proposé une augmentation des tarifs de 2%.*

L.AUGES : *se demande pourquoi le conseil munipal, qui décide des augmentations des tariffs, n'a pas de chiffres. Or à cette époque de l'année les résultats de 2018 sont connus. En effet un grand nombre d'élus ne font pas partie de la commission du port et n'ont pas eu le compte rendu de la dernière commission. Les élus n'ont aucun document pour décider de l'augmentation de 2%, qui fait suite à des augmentations précédentes depuis 2014 portant les augmentations entre 12 et 15%, ce qui n'est pas négligeable. Nous ne pouvons donc voter ce soir sans aucun document et souhaiterais que cette question soit reportée à un prochain conseil afin que les élus aient toutes les données en main pour juger de l'opportunité de l'augmentation.*

Mr Le Maire : *lui donne raison et regrette que les documents nécessaires n'aient pas été mis à leur disposition. Mais l'augmentation des tarifs est indispensable au vu de l'évolution des résultats. Cette question ne peut être reportée car les tarifs doivent s'appliquer au 01 janvier 2019.*

L.AUGES : *trouve cela regrettable et remet en question le travail de l'adjoint au port*

J. LE MERDY: *rappelle qu'il est chargé d'équilibrer le budget du port. Les tarifs ont été augmentés de 0% en 2017 et 2018, 3% en 2016. Il est proposé une augmentation de 2 % en 2019 alors que lui même souhaitait une augmentation de 3% depuis 2 ou 3 ans, augmentation non autorisée par la commission, décision entraînant un déséquilibre en section d'exploitation.*

F. SIMON : *cette année le déficit est plus important du fait de la taxe foncière beaucoup plus importante que les autres années soit 14 000 € en plus, le déséquilibre est donc là.*

J. LE MERDY : *si nous voulons continuer à faire des travaux à la vitesse que nous devrions l'augmentation aurait du être plus importante.*

F. CHATELET : *ne pouvons nous pas faire un conseil express avant le 31 décembre ou au tout début de l'année 2019 ?*

Mr Le Maire : *il est préférable de voter ce soir mais si les élus le souhaitent il peut reconvoquer le conseil avant le 31 décembre pour une question unique*

R. LANDORMY : *il n'est peut-être pas si compliqué de présenter ce soir des documents permettant d'étudier la proposition d'augmentation.*

Mr Le Maire : *Effectivement nous pouvons donner les grandes lignes ce soir pour le vote et transmettre à l'ensemble des élus les documents à l'issu du conseil pour que chacun puisse juger et revoir les tarifs si nécessaire en début d'année.*

P. FOURNIS : *il est important de connaître quelques chiffres comme ceux en rapport avec l'installation de la BIOCOOP, la part que représente dans les recettes les contrats annuels, le coût des saisonniers ...*

Mr Le Maire : *il y a eu 316 000 € de recettes en 2018 soit 75% abonnés et 25 % passages.*

F. SIMON : *les dépenses courantes représentent 114 000 € (en 2017 92 500 €) une augmentation due à la taxe foncière supérieure de 14 000 €. Quant aux recettes engendrées par les loyers elles sont de 44 000 €.*

P. FOURNIS : *Il a assisté à la commission du port et son sentiment c'est qu'il faut être prudent car il y a une baisse du nombre de bateaux. Il faut tenir compte de l'évolution de la plaisance nautique. Sur l'ensemble du Département il y a deux ports qui ont encore une liste d'attente. Nous ne sommes pas sûrs que le port soit rempli demain.*

J. LE MERDY : *il n'y a que 6 places disponibles à l'heure actuelle.*

Mr Le Maire : *Nous connaissons une forme d'essoufflement, les jeunes ne reprennent pas le relais. Il y aura de nouvelles formes de pratiques à envisager ex :location de bateaux, de nouveaux forfaits à imaginer. Il faudra que nos structures s'adaptent. Nous avons un port qui reste compétitif en terme de prix et l'augmentation de 2% en 2019 permet de retrouver un équilibre à hauteur de l'inflation. Si l'idée est d'investir il sera nécessaire d'envisager une augmentation plus importante que celle qui est proposée ce soir. Il rappelle que les prospectives sont calculées sur un taux de remplissage identique à aujourd'hui. Or nous n'avons pas une maîtrise totale sur la fréquentation du port. Les dépenses devront donc être soumises à une vigilence importante. Il faut trouver la bonne équation c'est à dire fournir les meilleurs services possibles tout en maintenant les dépenses.*
Il assume la responsabilité de n'avoir pas fourni les documents nécessaires à la prise de décision de ce soir. Si la demande des élus est de repousser cette question il le fera et reconvoquera le conseil.
Il propose de voter ce soir les tarifs et de refaire un point en début d'année après que les élus auront reçu l'ensemble des documents présentés lors de la commission du port

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 3 abstentions (J. LE MERDY, P. MACE et N. CABEC) et 2 voix contre (L. AUGES et M. DECARSIN),

APPROUVE les tarifs du Port pour l'année 2019 (tableau annexé à la présente délibération)

63/2018 Marchés d'assurance

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à F. SIMON

F. SIMON : *Un appel d'offre a été lancé pour les contrats d'assurance de la ville . Quatre dossiers ont été déposés mais un seul a fait une proposition pour l'ensemble des lots. Il s'agit de la SMACL qui est déjà l'assureur de la ville. La proposition est de 20 171 € pour tous les lots et précise que les montants versés en 2018 étaient de 23 312 €.*

L.AUGES : *se pose la question de la baisse des cotisations.*

F. SIMON : *la baisse se retrouve au niveau du lot sur les bâtiments 14 718 € en 2018 et 9 447.69 € en 2019. Le lot sur les véhicules connaît quant à lui une légère augmentation.*

Mr Le Maire : *il y a deux satisfactions : l'une pour le budget à venir et l'autre le fait qu'une société ait répondu pour tous les lots sachant qu'il y a quatre ans la collectivité avait eu des difficultés pour avoir des propositions.*

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. LE MAIRE à signer le marché d'assurances ainsi que toutes pièces y afférent avec la SMACL pour un montant total de 20 171.55 euros TTC.

64a/2018 – décision modificative

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à F. SIMON

F. SIMON : *Suite à l'emprunt contracté en 2018 de 1 000 000,00 € il faut prévoir des crédits nécessaires suite au déblocage des fonds afin de prendre en charge le remboursement de l' annuité soit effectuer un transfert de crédit du chapitre 23 - 15 000 € au chapitre 16 : + 15 000 €.*

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives pour que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de la commune

64b/2018 – mouvements de crédits

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à F. SIMON

F.SIMON : *la commission de culture propose l'acquisition d'une d'oeuvre d'art, celle de Jean DIVRY « annulo mano » pour un montant de 10 000 €. Pour honorer cette achat il faudra envisager un transfert de crédits de l'article 2188 -10 000 € à l'article 2161 + 10 000 €.*

Mr Le Maire : *nous anticipons un peu sur ce qui avait été décidé en conseil municipal en 2016 c'est à dire d'avoir une politique d'acquisition d'oeuvres d'art . Nous avons consommé les crédits de 2016, 2017 et 2018 pour l'oeuvre de Guillaune CASTEL mais nous avions l'opportunité d'acquérir l'anneau de Jean DIVRY qui a trouvé sa place et son public. Nous avons eu un vrai coup de cœur. Les membres de la commission culture ont souhaité cette acquisition afin de ne pas laisser partir cette œuvre qui aurait dû partir à la fin du mois.*

P. FOURNIS : *quelle est la durée de vie de cette œuvre ? Ce type de travail risque de ne pas résister au temps. Y a t-il une compétence technique pour nous assurer son entretien ?*

Mr Le Maire : *à chaque fois qu'une œuvre est livrée par un artiste ce dernier s'engage à garantir l'entretien.*

P. FOURNIS : *cette œuvre étant faite de métal et de soudure il est plus soucieux de son devenir.*

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de la bague, œuvre de Jean Divry, pour un montant de 10 000€,

APPROUVE les mouvements de crédits correspondants.

65/2018 Modification du tableau des effectifs

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à M.P. BODIN

M.P. BODIN : *il est proposé d'autoriser la promotion d'un adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'un adjoint du patrimoine principal 2ème classe au grade d'adjoint du patrimoine 1ère classe. C'est le déroulement normal des carrières. Quant à la mise à jour du tableau des effectifs il s'agit de supprimer un grade d'attaché territorial et de rédacteur*

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions et

MODIFIE le tableau des effectifs.

66/2018 Rapport 2017 du SIEA de Kernevec sur la qualité et le prix du service eau potable

DEBAT

Mr Le Maire donne la parole à J. LE MERDY

J. LE MERDY : *il fait remarquer que dans les documents présentés il est noté une baisse importante du captage due à une baisse de la demande de Plouguiel alors que Tréguier et Minihy Tréguier consomment toujours autant. Il présente les chiffres :*
- le total du volume d'eau potable distribuée est de 255 000 m3 en 2017 variation de 11% par rapport à 2016
- le nombre d'abonnés est passé de 2183 à 2190
- +4,01% pour le prix de l'abonnement entre 2017 et 2018 suivant la consigne de la chambre régionale des comptes
- Les fuites représentant la qualité du réseau c'est à dire le rendement de distribution qui en 2017 est de 76.0% et en 2016 de 87.2 % (le pourcentage varie en fonction des fuites).
En ce qui concerne les investissements il n'y a pas eu énormément de travaux du fait des difficultés du syndicat. Il reste encore 8% de branchements en plomb.

J.Y. KERHARO : *y a t il un délai pour changer ces branchements car rien n'a été fait depuis 2013 ?*

J. LE MERDY : *d'autres syndicats sont beaucoup plus en retard*

J.Y. KERHARO : *peut-on donner un délai aux abonnés ?*

J. LE MERDY : *ce ne sera pas fait en 2019 les abonnés devront attendre. Nous verrons quand le syndicat sera transféré à Lannion Trégor Communauté et ce qui sera décidé à ce moment.*

Mr Le Maire : *Il rappelle que ce sont des budgets périmétrés c'est à dire si il y a des investissements à prévoir ce sont des investissements qui seront à la charge des abonnés de ce réseau.*

J. LE MERDY : *cela se retrouvera effectivement sur les factures des abonnés.*

J.Y KERHARO : *ne serait-il pas intéressant que les élus du syndicat se donnent la peine d'encourager les abonnés à boire l'eau du robinet ce qui permettrait de faire des économies mais aussi de limiter la pollution avec les bouteilles d'eau.*

J. LE MERDY : *la qualité de l'eau est bonne elle est aux normes.*

J.Y. KERHARO : *il faut se sentir concerné par l'environnement et ne pas repousser ce problème sans cesse.*

R. LANDORMY : *nous sommes tous au courant de ce problème écologique.*

J.Y. KERHARO : *il voulait juste préciser que certains élus semblent prendre ce problème à la légère et que le syndicat d'eau ne paraît pas vouloir s'en préoccuper.*

J. LE MERDY : *ce n'est pas le rôle du syndicat d'informer si il faut ou non acheter des bouteilles d'eau en plastique. Il est chargé de distribuer de l'eau aux normes.*

J.Y. KERHARO : *qui peut alors informer les abonnés ?*

J. LE MERDY : *à chaque fois qu'il y a un contrôle réalisé par l'ARS il y a un communiqué dans les journaux.*

J.Y. KERHARO : *ce n'est pas cela qui fera changer l'avis des gens. Nous pouvons faire une motion pour inciter les abonnés à telle ou telle conduite*

Mr Le Maire : *nous sommes sur la présentation du rapport d'activités du syndicat. C'est l'occasion de mettre sur la table un certain nombre de débats qu'ils soient environnementaux, financiers. Mais c'est autour de la table du syndicat que ces questions doivent être abordées.*

M. MADEC : *une association de consommateurs a publié un article sur la Bretagne et l'utilisation des bouteilles d'eau et préconisait l'utilisation de l'eau du robinet.*

J.Y. KERHARO : *le syndicat pourrait aussi informer comme cette association.*

Mr Le Maire : *Nous prenons acte du rapport, le rôle des élus de Tréguier est de relayer quelle est la dimension environnementale du syndicat et souhaite que ce débat soit porté devant la table du syndicat.*

J.Y. KERHARO : *précise qu'il a déjà commencé mais qu'il n'a pas beaucoup d'écoute. Il faudra donc attendre que la loi nous oblige à ne plus utiliser de bouteilles d'eau dans les écoles par exemple plutôt que d'aller progressivement, ce qui est dommage.*

F. CHATELET : *il fait remarquer que dans le cadre du rapport il a été dit qu'il y avait 8% de branchements en plomb ce n'est pas une pollution massive au plomb mais nous pouvons comprendre que les abonnés se posent des questions ne connaissant pas l'état des canalisations qui les désservent. Or le syndicat ne peut pas se payer une politique volontariste des changements de ces canalisations.*

J. LE MERDY : *179 branchements en plomb existent toujours.*

Mr Le Maire : *les priorités d'investissement du syndicat sont du ressort des représentants de ce syndicat qui doivent donc porter ces questions et mettre en face le budget nécessaire.*

J. LE MERDY : *actuellement le syndicat investit dans la protection des captages en payant des indemnités aux agriculteurs liées aux contraintes d'exploitation des terres.*

Mr Le Maire met fin au débat et reprécise que ces débats doivent avoir lieu lors des réunions du syndicat.

67/2018 Subvention 2019 pour le comité cantonal d'entraide

DEBAT

Mr Le Maire : *Les communes ont été alertées par P. FOURNIS Président du Comité Cantonal d'Entraide. Un conseil d'administration de ce comité s'est tenu le 03 décembre 2018 auquel avait été invité l'ensemble des maires pour expliquer la situation. Aujourd'hui, le Comite cantonal d'entraide connaît des difficultés de trésorerie. L'activité fonctionne mais entre le budget primitif et le réalisé il n'est pas toujours facile de garantir la trésorerie. Il y a un certain nombre de recettes qui ont disparu au cours de l'année dont celles des communes puisque le Président avait choisi de ne pas solliciter les communes en 2018. C'est un manque à gagner aujourd'hui. Il y a eu un petit recul au niveau de l'activité ce qui est le cas sur l'ensemble des structures ainsi un peu moins d'heures c'est un peu* moins

de recettes or il y a un certain nombre de charges qui ne diminuent pas.
Aujourd'hui si le comité veut continuer à fonctionner normalement il va falloir trouver des solutions pour accompagner au mieux les personnes qui ont besoin d'aide à domicile. Avec les maires lors de ce conseil d'administration il a été question d'aider et de voir si il était envisageable que nous soyons solidaires du comité, afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles dans les meilleures conditions. Ainsi il a été envisagé une aide financière. Le comité présentera une demande de subvention pour 2019 avec comme règle celle de 2017 soit 1,50€ par habitant et il est proposé ce soir de voter par anticipation la participation 2019 pour la ville de Treguier L'objectif est que cette structure se porte bien.

P. FOURNIS : *le comité représente 10 communes, 50 salariés et 500 personnes aidées à domicile. Nous avons rejoint le groupement de coopération sociale et médico sociale crée par Lannion Trégor Communauté et nous devions au 01 Janvier 2019 transférer notre autorisation et mettre à la disposition de ce groupement l'ensemble du personnel. Ainsi nous avions donc décidé de ne pas solliciter les communes en 2018. Il se trouve que la procédure est retardée car deux associations sur les 7 ont émis un avis défavorable quant à la mise à disposition de leur personnel. L'ensemble du personnel devant passer sous un statut de droit privé dans le regroupement ce personnel ne s'estimait pas suffisamment éclairé sur leur condition de travail et leur futur contrat de travail. Donc de ce fait le groupement a décidé de reporter toute la procédure d'une année. Le comité de Tréguier va donc continuer à suivre son fonctionnement avec son autonomie pour 2019 ce qui n'était pas prévu. Nous sommes devant des difficultés de trésorerie qu'il espère transitoires. Nous constatons une perte de 60 000 € sur un budget de 1 500 000 € et cette perte s'explique par 3 raisons :*
- une baisse d'activités de 2000 heures entre 2017 et 2018
- une perte des subventions communales
- la fin des contrats aidés
Nous avons pris un certain nombre de mesures sur le fonctionnement. Sur une recette mensuelle qui tourne autour de 86 000 € nous avons 75 000 € de salaires et de charges. Comme toutes les structures d'aide à domicile nous sommes toujours à flux tendu. Nous avons un budget à peu près équilibré avec un léger déficit qui se reporte d'année en année. Nous sommes dans une structure saine, propriétaire du bâtiment et qui n'a pas d'emprunt à rembourser. Mais nous sommes dans une zone de tension liée à un certain nombre de facteurs. Nous avons mis à la disposition du groupement le poste de directrice au 01/04/2018 ce qui représente un volume financier de 45 000 € pour 2018 cependant le premier remboursement par le groupement ne peut s'effectuer tant que les subventions des associations ne sont pas versées. Il sait que ce n'est pas facile de solliciter les communes pour une subvention à cette époque de l'année et demande aux communes d'aider le comite cantonal d'entraide à franchir ce pas pour essayer d'intégrer le groupement de façon sereine.

F. SIMON : *les autres communes ont elles été sollicitées ?*

P. FOURNIS : *lors du dernier conseil d'administration 8 maires étaient présents, un adjoint aux affaires sociales et il manquait un représentant de la commune de Plougrescant qu'il a rencontré depuis. Les maires sont donc informés de la situation. Il se dégage un consensus c'est à dire la volonté d'aider le CCE. Les communes les plus importantes Penvenan, Tréguier, Plouguiel, Plougrescant ont clairement montrer leur volonté d'aider. les autres communes présenteront ce dossier en 2019.*

M.P. BODIN : *le but est que le groupement fonctionne. L'année 2018 a été le lancement, le groupement ne fonctionne pas encore à plein régime puisqu'il était prévu 8 équivalents temps plein pour lancer le fonctionnement et il n'y a que la moitié des employés. Cela prend du temps. L'année 2019 sera une année de discussion avec les salariés. Pour les aînés le Comité cantonal d'entraide est un élément essentiel il permet un maintient à domicile de beaucoup de personnes. Elle espère que les élus accepteront d'aider cette association qui est indispensable pour le territoire.*

P. MACE : 2 comités ont refusé d'intégrer le groupement ?

P. FOURNIS : *le groupement devait présenter son dossier pour avoir l'avis du Département et de l'ARS , en tant qu'interlocuteur unique sur le territoire de l'Agglo. Dans ce dossier il fallait que chaque structure transfére son autorisation et donne l'avis des représentants du personnel. Or il se trouve que pour deux structures les représentants du personnel ont donné un avis défavorable (Plestin et Perros). Le conseil d'administration du groupement a donc décidé de reporter la procédure d'un an car ces avis défavorables risquaient de mettre en péril la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.*

P. MACE : *rien ne garantit que la procédure aboutira dans un an.*

P. FOURNIS : *il faut 50 000 heures à Tréguier pour être viable, nous n'avons pas d'autres solutions que de tout faire pour que le groupement fonctionne . Nous n'existerons plus à une petite échelle. Il n'y a pas d'autres solutions pour maintenir ce service et les emplois. Il est facile de montrer au personnel que leur intégration est pour eux une chance. Nous devons reconnaître que Lannion Trégor Communauté est attentive, soucieux de l'intégration du personnel. Le personnel va intégrer une nouvelle structure sous un contrat de droit privé ce qui n'empêche pas aux plus jeunes d'entre eux de passer des concours pour intégrer la fonction publique. Le personnel a des craintes parce que le cas de chacun n'a peut être pas été étudié globalement mais mis à part quelques cas particuliers c'est pour eux une chance.*

Mr Le Maire : *Nous avons un vrai devoir de pédagogie à faire. Quand le principe du groupement a été évoqué il y a eu des discours qui ont fait qu'il y a du flou et ce flou a eu comme conséquences d'effrayer et d'inquiéter certains. L'ancienne directrice qui est aujourd'hui mise à disposition du groupement est pleinement épanouie professionnellement. Ce sont ces exemples que nous avons envie de rappeler. Dans cette structure, c'est la possibilité de trouver des compléments d'heures.*

P. FOURNIS : *l'objectif est de garder le site de Tréguier.*

Mr Le Maire : *il faut rassurer. Nous sommes au côté du Comité cantonal d'entraide pour maintenir ce service. Il faudra redébattre en conseil et nous demanderons au président de présenter un bilan très chiffré afin d'étudier une nouvelle aide*
Il propose donc une participation pour l'année 2019 à hauteur de 1.50 €/habitant et si cette proposition ne permet pas de retrouver l'équilibre il reviendra vers le conseil municipal avec des éléments concrets c'est à dire un vrai bilan avec les dépenses engagées et les recettes espérées.

P. FOURNIS et M.P. BODIN quittent la salle

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, Patrick Fournis et Marie-Pierre Bodin membres du comité cantonal d'entraide ayant quitté la salle pendant le vote,

VOTE la subvention de 4 105,50€ pour le comité cantonal d'entraide et autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2019 de la ville de Tréguier.

Questions diverses

F. CHATELET : *il y a sur le territoire des sollicitations d'argent par des mineurs qui cherchent à récupérer de l'argent sans aucune base adiministrative et sans justifications mis à part des motifs évasifs en particulier pour les enfants malades. Il souhaite le signaler.*

R. LANDORMY : *confirme qu'il y a un groupe qui circule et sollicite de l'argent.*

Mr Le Maire : *la gendarmerie a été informée*

La séance est close